

ESPACES NATURELS - CADRE DE VIE

Le Cirque naturel de l'Essonne

Préserver un site naturel d'envergure en zone urbaine.

Dans le cadre de la convention «Nature en ville», le CAUE de l'Essonne accompagne le Conseil départemental de l'Essonne et ses nombreux partenaires dans le projet de reconquête et de valorisation du Cirque naturel de l'Essonne.



Un espace naturel exceptionnel en cœur d'agglomération.
Action menée depuis 2010.

9 cours Blaise Pascal
91000 EVRY - COURCOURONNES
Tél. : 01 60 79 35 44
caue91@caue91.asso.fr

www.caue91.asso.fr

Les partenaires du CAUE :



Le point de départ

Le Conseil départemental de l'Essonne, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, le SIARCE, les communes de Corbeil-Essonnes, Lisses, Villabé et le CAUE de l'Essonne ont décidé d'œuvrer ensemble pour la préservation et la valorisation du Cirque naturel de l'Essonne et de ses abords, à travers une convention-cadre « Nature

en ville » définissant les rôles respectifs des partenaires dans la mise en œuvre des objectifs.

Signée le 26 mai 2018, cette convention illustre l'aboutissement de plusieurs années de concertation en vue d'élaborer un projet commun et partagé de réhabilitation et d'aménagement du Cirque.

L'objectif de notre mission au Cirque de l'Essonne

Dès 2010, les différents partenaires ont confirmé leurs engagements respectifs dans le projet de préservation et de valorisation du Cirque et de ses abords. Mais c'est réellement en 2015 que les échanges ont pu s'étoffer autour du plan-programme (2017-2023) élaboré par le CAUE 91 et le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La fréquence des comités de pilotage s'est accélérée pour finaliser l'écriture de ce programme fédérateur et du cadre d'un partenariat pluriannuel.

L'ENS du Cirque naturel de l'Essonne fera l'objet d'actions spécifiques et ambitieuses de reconquête sous la forme d'études, de travaux de réhabilitation, de génie écologique et d'installation d'équipements liés à l'accueil et à la sensibilisation du public. Ce lieu a vocation à servir de « vitrine » et d'inspiration pour les autres espaces verts naturels présents sur les communes.



Une pépète paysagère et naturelle à reconquérir.

Le déroulé

Dans ce projet, le Département joue un rôle de facilitateur, de conseil technique et de financeur. La CAGPS et le SIARCE sont maîtres d'ouvrage pour la réalisation des aménagements prévus sur les terrains publics.

Le plan-programme élaboré par le CAUE de l'Essonne vise à protéger le Cirque de l'Essonne et à l'ouvrir au public. Ses objectifs sont les suivants :

- Préserver le patrimoine naturel et les paysages : reconquérir les milieux naturels, protéger la faune et la flore, restaurer la qualité des paysages, maintenir les espaces agricoles, rétablir le fonctionnement hydrologique naturel, recréer une trame verte et bleue fonctionnelle, mettre en valeur le patrimoine écologique et géologique.
- Accueillir le public et favoriser la réappropriation des lieux : sécuriser le site, améliorer les conditions d'accueil du public, rétablir les continuités piétonnes et cyclables, sensibiliser la population à la valeur du site, réimplanter une AMAP, réorganiser les jardins potagers, aménager des espaces verts et de loisirs légers, intégrer les projets d'aménagement périphériques (logements sociaux, route...).

CAUE+

- Cohésion de l'ensemble des partenaires du projet.
- Gestion à long terme d'une mosaïque de milieux.
- Espace réapproprié par les riverains des trois communes.
- Prospective et adaptation aux enjeux du changement climatique.
- Création d'un observatoire photographique des paysages du Cirque.

L'Atelier de l'Ours, bureau d'études de paysage, a été désigné maître d'œuvre mandataire du projet. Celui-ci est suivi par un comité de pilotage, élargi notamment aux associations.

Des interventions prioritaires de sécurisation du site ont démarré au début du mois d'octobre 2017 et se sont poursuivies au cours de l'hiver : installation de barrières, chicanes, panneaux aux entrées du site, réouverture de sentiers...

En 2019, la première partie des travaux a consisté à intervenir sur environ 23 000 m² du Cirque afin de le réhabiliter. L'objectif était de se réapproprier le site à travers ces parcelles et de l'ouvrir à la vue des promeneurs et riverains. Ainsi, le projet visait à supprimer tous les matériaux non naturels (déchets divers, palissades, abris, etc.) et les broussailles (plus de 1 300 tonnes de déchets ont été extraites du Cirque). D'anciens vergers ont également pu être sauvés et restaurés.

De nombreuses actions sont organisées afin de mettre en valeur cet espace naturel remarquable et sensibiliser le grand public à sa préservation, comme « Le Cirque en fête », une journée spéciale, reconduite chaque année en mai.

En 2021, des travaux débiteront pour protéger la faune et la flore, maintenir les espaces agricoles, des jardins partagés et un jardin pédagogique. Le tout en sécurisant des chemins, des observatoires, des passerelles pour accueillir le public à pied ou à vélo dans les meilleures conditions.

La rénovation du Cirque de l'Essonne devrait s'achever en 2023.

Mots clés : #EspaceNaturelSensible #Biodiversité #EspaceAgricoleValorisé
#CohabitationDesUsages #GestionDesMilieux